



## **Règlement Jeu-Concours Tirage au sort places match ASC / Rennes – 26/09/18**

### ***Article 1 : L'organisateur***

Le Crous d'Amiens-Picardie (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), interlocuteur de référence de la vie étudiante, a pour objectif de donner aux étudiants les moyens de leur réussite en les aidant dans leur quotidien, en améliorant leurs conditions de vie et de travail et en les accompagnant dans leurs projets. Le Crous d'Amiens-Picardie assure, sous forme de guichet unique, les missions d'accueil, d'aides financières (bourses d'enseignement supérieur), d'action sociale, de logement, de restauration et de soutien aux initiatives étudiantes pour l'ensemble du territoire de l'académie d'Amiens.

### ***Article 2 : Le concours***

Dans le cadre d'une offre promotionnelle de l'Amiens SC, l'organisateur a souhaité mettre en place un concours visant à offrir des places pour le match Amiens SC / Rennes du mercredi 26 septembre 2018, 10 places au total distribuées à 5 gagnants (2 places par gagnant).

Décharge Facebook : Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies au CROUS d'Amiens-Picardie et non à Facebook.

### ***Article 3 : Les participants***

**Ce concours est ouvert gratuitement à tous les étudiants.**

Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leurs familles de participer au concours.

La participation au concours est individuelle.

### ***Article 4 : Inscriptions***

Les inscriptions au concours sont ouvertes :

du 24 septembre 2018 - 17h au 25 septembre 2018 – 16h

Pour participer au concours il faut :

1. Accéder à la page Facebook du CROUS Amiens-Picardie accessible depuis l'adresse : <https://www.facebook.com/CROUSAmiensPicardie>
2. Aimer et/ou commenter la publication du concours.

Pendant le concours, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte Facebook et son mél. En cas de participation multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation.

### ***Article 5 : Consignes techniques***

Le gagnant sera obligatoirement étudiant et membre du réseau social Facebook.

Le tirage au sort aura lieu le dernier jour du concours soit

le 25 septembre 2018 – 16h01



grâce à l'application pour Facebook Timeline Contest d'Agorapulse disponible à l'adresse : <http://contest.agorapulse.com>

Les gagnants seront contactés par message privé sur Facebook.

#### ***Article 6 : Lot***

5 gagnants Facebook seront tirés au sort et se verront offrir chacun **2 places pour le match ASC/Rennes du mercredi 26 septembre.**

Les lots seront remis aux personnes tirées au sort sur présentation de leur carte étudiante ou d'un certificat de scolarité justifiant de leur statut d'étudiant pour l'année universitaire 2018-2019.

Les lots seront à retirer au **Crous Amiens-Picardie, 25 rue St-Leu – service communication**

#### ***Article 7 : Modification du règlement***

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, prolonger ou écourter le concours ou d'annuler le concours. Toute modification du règlement sera transmise sur la page Facebook du Crous Amiens-Picardie.

#### ***Article 8 : Vérification de l'identité des participants***

Afin d'assurer le respect du règlement, le CROUS d'Amiens-Picardie se réserve le droit de vérifier l'identité des participants, lieu de résidence et le statut étudiant. Toute information mensongère, frauduleuse, falsifiée, inexacte entraînera l'annulation de la participation.

#### ***Article 9 : Droit à l'image***

En participant au tirage au sort, les gagnants autorisent les Sociétés organisatrices à communiquer leurs noms sans qu'il n'y ait une contrepartie pécuniaire ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

#### ***Article 10 :***

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### ***Article 11 :***

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Contact :  
[communication@crous-amiens.fr](mailto:communication@crous-amiens.fr)